

**COMMUNE DE SELONCOURT**

**DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20180313.12</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 13 mars 2018 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-dix-huit</b> du mois de mars le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 mars 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 mars 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<u><b>Etaient présents</b></u>	
<u><b>Etaient excusés ayant donné procuration</b></u>	
<u><b>Etais absent</b></u>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

**OBJET : FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT JEUDI 19 JUILLET 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par le groupe GADJO COMBO QUARTET le jeudi 19 juillet 2018 à 20H30 – Place Croizat.

Il est proposé d'approver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession établi par la SARL SPP Le Groove dont le siège social est situé à Parc Inopolis – Route de Vourles – 69230 SAINT GENIS LAVAL, représentée par Monsieur Yves PATAY, Gérant, et notamment le coût de la prestation, soit 1 298 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 18 mai 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la tenue du concert du Groupe GADJO COMBO QUARTET selon les conditions définies au contrat de cession ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 mars 2018

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**